

Proposition d'assurance

Assurance responsabilité professionnelle pour les particuliers

Si elle est émise, **la police sera établie sur la base des réclamations présentées** et en s'appuyant sur l'exhaustivité et l'exactitude des divulgations et des déclarations de la présente proposition

1 | Renseignements sur le proposant

COORDONNÉES

Nom du proposant			
Adresse du proposant			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone	Télécopieur		
Adresse de courriel			
Membre d'Advocis?	N° ID Advocis (le cas échéant)		

Si vous travaillez sous contrat avec une entreprise participant au programme de partenariat d'entreprise/parrainage d'entreprise d'Advocis, veuillez préciser laquelle :

Raison sociale

Code promotionnel

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROPOSANT

- Énumérez toutes les entreprises avec lesquelles vous faites affaire en vertu d'une entente contractuelle :
- Indiquez le nom de toute entreprise susmentionnée qui demande que sa raison sociale soit inscrite sur votre certificat d'assurance (aux fins de l'assurance de responsabilité du fait d'autrui) :
- Si vous détenez une participation dans une société constituée en personne morale par l'intermédiaire de laquelle vous fournissez des services-conseils financiers assurés, indiquez sa raison sociale ci-dessous. Si vous détenez une participation dans plusieurs sociétés, veuillez communiquer avec nous pour recevoir un devis d'assurance Erreurs et omissions pour les entreprises.
- Si vous avez inscrit une société constituée en personne morale à la section (3) ci-dessus, veuillez répondre aux questions suivantes :
 - La société constituée en personne morale est-elle détenue **uniquement** par vous ou encore conjointement
 - Employez-vous un ou plusieurs autres agents, agréés ou non, ou acceptez-vous des affaires d'autres agents agréés (les adjoints administratifs agréés sont considérés comme des « agents agréés »)?

Si vous avez répondu « Oui » à la question 4 (a) et « Non » à la question 4 (b), la société sera ajoutée comme étant assurée sur votre certificat d'assurance et définie comme une société personnelle en vertu du contrat-cadre du Régime d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Protective Association. Sinon, votre société sera inscrite sur votre certificat d'assurance sous « Raison sociale ».

- Faites-vous une demande pour une nouvelle police ou s'agit-il d'un renouvellement? Nouvelle entreprise
- Si vous êtes titulaire d'une assurance d'un autre assureur :
 - Date d'expiration actuelle (remarque : la garantie ne sera pas antidatée)
 - Assureur actuel :
- Indiquez la date d'entrée en vigueur souhaitée pour la nouvelle police d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Services Aux Courtiers :

Proposition d'assurance

Assurance responsabilité professionnelle pour les particuliers

2 | Revenus, permis et déclarations

PERMIS PROVINCIAUX DÉTENUS - **Garantie A** (assurance vie et fonds commun de placement), **B** (personnes inscrites auprès de

Produit	Depuis	AB	BC	MB	NB	NL	NS	NT	NU	ON	ÎPE	QC	SK	YT
Accidents et maladie														
Commissaire à														
Exécuteur testamentaire														
Services de planification														
Spécialiste financier en														
CPG														
Préparation de déclarations														
Assurance vie														
Fonds commun de placement														
Notaire public														
Titres														
Fonds distincts														

DÉSIGNATIONS - **Garantie C** (Planificateurs non agréés - rémunération à l'acte)

Les proposants de la Garantie C doivent détenir au moins l'un des titres professionnels suivants. Veuillez cocher tous les titres qui s'appliquent :

Titre professionnel	Cocher	Titre professionnel	Cocher
Planificateur financier agréé (<i>Certified Financial Planner, CFP®</i>)		Gestion de placements canadiens (<i>Canadian Investment Management, CIM</i>)	
Assureur-vie agréé, AVA		Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières, FCSI®	
Spécialiste en assurance-santé agréé (<i>Certified Health Insurance Specialist CHS™</i>)		Planificateur financier certifié (<i>Registered Financial Planner, R.F.P.</i>)	
Consultant financier qualifié (<i>Chartered Financial Consultant, CH.F.C.</i>)		Spécialiste financier en divorce (<i>Financial Divorce Specialist, FDS</i>)	
Spécialiste en fiducie et en succession (<i>Trust & Estate Practitioners, TEP</i>)		Conseiller aux entreprises familiales (<i>Family Enterprise Advisor, FEA</i>)	

DÉCLARATIONS

Garanties A (assurance vie et fonds commun de placement), **B** (personnes inscrites auprès de l'OCRCVM), **C** (planificateurs non agréés — rémunération à l'acte) seulement

1. Au cours des 5 dernières années, avez-vous vous-même (ou l'un de vos employés a-t-il) fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle par écrit ou verbalement?
2. Est-ce que vous (ou l'un de vos employés) êtes au courant de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus?
3. Au cours des 5 dernières années, y a-t-il eu ou y a-t-il actuellement des poursuites, des procédures, des réclamations, des faits ou des situations qui auraient été couverts par la présente assurance?
4. L'un de vos permis a-t-il déjà été suspendu ou résilié par un organisme de réglementation pour conduite répréhensible?
5. Faites-vous actuellement l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part d'un organisme de réglementation pour conduite répréhensible?
6. Avez-vous déjà été accusé ou reconnu coupable d'un acte malhonnête ou frauduleux?
7. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction à la législation ou à la réglementation fédérale/provinciale en matière d'assurance ou de valeurs mobilières?

Pour la **Garantie D** (adjoints administratifs agréés) seulement

1. Au cours des 5 dernières années, avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle par écrit ou verbalement?
2. Offrez-vous des conseils verbalement ou par écrit aux clients ou recevez-vous des questions directes des clients?

Proposition d'assurance

Assurance responsabilité professionnelle pour les particuliers

3. Vendez-vous des produits à des clients ou gérez-vous des produits pour des clients?
4. Signez-vous des documents relatifs à des polices ou des avenants?
5. Avez-vous votre propre volume d'affaires (clientèle) ou planifiez-vous en faire l'acquisition dans le futur?
6. Avez-vous déjà possédé votre propre volume d'affaires (clientèle)?
7. Avez-vous un contrôle discrétionnaire sur les transactions des clients?

Si vous avez répondu « Oui » à l'une ou l'autre des questions ci-dessus, vous devez fournir plus de détails ci-dessous (même si l'explication a été fournie lors d'une proposition précédente).

3 | Garantie et limites

Type de garantie

Garantie	Limite de responsabilité par réclamation	Limite globale par période de police
Assurance erreurs et omissions (de la responsabilité civile délictuelle)		
Responsabilité envers la sécurité et la vie privée		

Si vous êtes un courtier agréé dans plus d'une province, votre certificat d'assurance sera émis conformément au plafond de garantie en matière de responsabilité le plus élevé requis, comme stipulé par l'organisme de réglementation responsable de l'émission des permis d'assurance vie applicable.

MODIFICATION À LA LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Si vous décidez de modifier la limite de responsabilité, vous modifiez en fait votre limite de responsabilité pour tous les actes précédents également. Cela signifie que les affaires que vous avez émises alors que vous aviez une limite de garantie supérieure ou inférieure ne seront désormais couvertes qu'en vertu de la nouvelle limite de responsabilité.

4 | Consentement à l'égard des renseignements personnels

Par les présentes et dans le cadre de ma proposition d'assurance, je permets au cabinet de courtage nommé ci-dessous (le « courtier ») et à Advocis Services Aux Courtiers d recueillir, d'utiliser et de divulguer les renseignements personnels* requis pour l'évaluation de ma demande d'une nouvelle police d'assurance ou d'un renouvellement et pour la gestion du programme d'assurance de responsabilité professionnelle parrainé par Advocis Services Aux Courtiers.

Le courtier, au nom d'Advocis Services Aux Courtiers, est autorisé à recueillir, à utiliser et à communiquer des renseignements personnels et à fournir ces renseignements personnels à des tiers, au besoin, y compris à des compagnies d'assurance, aux fins de l'administration du programme, des exigences en matière d'assurance et de toutes les activités connexes, y compris le marketing du programme d'Advocis Services Aux Courtiers. Le courtier peut également être tenu ou autorisé à divulguer ces renseignements personnels conformément aux lois pertinentes sur la confidentialité ou à d'autres lois.

Le proposant soussigné accepte également que ses renseignements personnels, y compris son adresse courriel, son numéro de téléphone et son numéro de télécopieur, puissent être communiqués à Advocis Services Aux Courtiers aux fins de marketing, y compris de télémarketing, des produits et services d'Advocis Services Aux Courtiers, y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements sur l'APA et d'autres adhésions, les programmes de formation, les conférences, le programme de partenariat d'entreprise/parrainage d'entreprise d'Advocis, et les questions réglementaires et les tiers susceptibles de vous intéresser. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web advocisinsurance.ca.

Si vous désirez ne pas recevoir les renseignements énoncés au paragraphe 3 ci-dessus, veuillez cocher cette case :

Si je désire revoir les renseignements personnels relatifs à ma proposition ou à ma police tenue par le courtier, obtenir des copies des politiques ou des normes en matière de confidentialité du courtier, déposer toute requête ou faire part d'une préoccupation au courtier, je comprends que je peux le faire en communiquant avec le responsable de la protection de la vie privée du courtier chez Advocis Services Aux Courtiers, au 10, avenue Lower Spadina, bureau 700, Toronto (ON) M5V 2Z2.

* La définition de renseignements personnels est celle donnée dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*.

J'affirme que tous les renseignements personnels que je fournis au courtier sont complets et exacts et je consens à ce que lesdits renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués, comme il est décrit ci-dessus.

Signature :

Courtier :

Nom :

Responsable de la protection de la vie privée du courtier :

Date :

Proposition d'assurance

Assurance responsabilité professionnelle pour les particuliers

5 | Attestation du proposant

En soumettant le présent document à Advocis Services Aux Courtiers, le soussigné reconnaît et accepte les honoraires de courtage versés à Advocis Services Aux Courtiers pour la garantie pour laquelle il présente une demande.

Veillez prendre note qu'il s'agit d'une police sur la base des réclamations présentées. Vous devez déclarer tout incident possible ou toute réclamation potentielle à l'assureur avant la date d'échéance de la police. Au moment où vous cessez d'exercer dans le secteur, la police prévoit une garantie limitée ou aucune couverture au-delà de la date de résiliation de votre certificat d'assurance. Il est possible de prolonger la période au cours de laquelle vous pouvez déposer des réclamations fondées sur des services professionnels antérieurs.

Le proposant soussigné déclare que dans la mesure de ses connaissances, les déclarations contenues dans les présentes sont véridiques et justes et que tout effort raisonnable a été déployé pour obtenir suffisamment d'information afin de faciliter la préparation correcte et pertinente du présent formulaire de proposition. Le soussigné convient également que si un changement important dans l'état du proposant est découvert entre la date de la proposition et la date d'entrée en vigueur de la police, ce qui rendrait cette proposition inexacte ou incomplète, un avis de ce changement sera signalé immédiatement par écrit à l'assureur. Bien que la signature du présent formulaire de demande n'engage pas le proposant à souscrire l'assurance, le soussigné accepte que le présent formulaire et les renseignements qu'il contient constituent la base du contrat si une police est émise, et la présente proposition fera partie de la police.

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA FIDUCIE DU FONDS DE FRANCHISE D'ADVOCIS PROTECTIVE ASSOCIATION (APA)

La présente proposition constitue la garantie d'assurance fournie par l'assureur du Régime d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Protective Association, et une fiducie du fonds de franchise géré par Advocis Protective Association, se composant des cotisations au fonds de franchise des titulaires de certificats du Régime d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Protective Association. Les montants de ces cotisations ont été convenus par l'assureur et servent à financer la différence entre la franchise de la police individuelle du titulaire du certificat et la première tranche de 100 000 \$ de chaque réclamation faite en vertu de la police, payable par Advocis Services Aux Courtiers au nom du titulaire du certificat. L'obligation d'Advocis Services Aux Courtiers de payer cette portion de chaque réclamation est limitée par le montant de garantie par année d'assurance équivalant au total des cotisations du fonds de franchise versées par les titulaires de certificats. La cotisation au fonds de franchise, qui fait partie du paiement total de chaque titulaire de certificat pour cette garantie d'assurance, est fixe et n'augmentera pour aucune autre raison que l'augmentation de la garantie accordée au proposant, et comme l'indique son certificat d'assurance.

Le proposant soussigné reconnaît et accepte qu'Advocis Services Aux Courtiers n'a aucune obligation de rembourser, en tout ou en partie, les cotisations au fonds de franchise versées par le ou la soussigné(e) à la suite de la sinistralité favorable des titulaires de certificats individuels, ni par suite de la résiliation de l'assurance en vertu du Régime d'assurance erreurs et omissions d'Advocis Protective Association, à quelque moment que ce soit.

Le proposant accepte en outre qu'Advocis Services Aux Courtiers ou son comité des réclamations pourrait, de temps en temps, offrir des services de consultation, aux assureurs du régime ou à la firme d'experts en sinistres, en matière de conseils concernant l'industrie dans l'optique d'une gestion juste et diligente des réclamations

Ces services de consultation n'incluront pas de conseils sur des questions relatives à la garantie de la police ou des refus de réclamations potentiels. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec Advocis Services Aux Courtiers ou visitez le advocisinsurance.ca.

Signature :

Nom :

Date :